

La N-VA veut-elle tuer le Sénat ?

INSTITUTIONS Les nationalistes font de l'obstruction sur tout, selon plusieurs partis

► Réduire les compétences, retarder les travaux... : la N-VA est accusée de vouloir la fin du Sénat.

► Les nationalistes, eux, se disent « légalistes ».

Le Sénat est en mauvaise posture. La 6^e réforme de l'Etat l'a ramené à 50 députés régionaux et communautaires et 10 cooptés. Il n'y a plus d'élus directs. Et ses compétences ont été réduites à peu de chose.

Il serait même menacé, désormais. C'est en tout cas ce que nous signalent des sénateurs, qui dénoncent l'« obstruction » de la N-VA, son attitude « pied sur le frein » et sa vision « minimaliste ».

Bref, la N-VA est soupçonnée de poursuivre son agenda : mettre un terme au bicaméralisme et supprimer l'institution sénatoriale, symbole de la Belgique. Et, en attendant, de vouloir prouver son inutilité, en la réduisant à peau de chagrin.

Ce sont les partis d'opposition qui s'inquiètent le plus, mais pas uniquement.

Moins de commissions

Tous citent ce premier exemple : le nombre de commissions que compte encore le Sénat. Il pouvait en organiser cinq, ce qui était l'ambition de plusieurs partis ; la N-VA n'en voulait qu'une ou deux ; le compromis a été trouvé à trois.

Olga Zrihen (PS) : « Les nationalistes flamands ont refusé cinq commissions et ils ont eu gain de cause ; il y en aura trois, vouées, respectivement, à la Constitution et aux matières institutionnelles, aux matières transversales communautaires, enfin aux matières transversales régionales. »

Cheffe de Groupe Ecolo, Cécile Thibaut enchaîne : « On a modifié sévèrement le fonctionnement de l'institution telles que prévu

par la 6^e réforme de l'Etat. Avec trois commissions, il faudra augmenter le nombre de sénateurs participant à chacune d'entre elles afin que tout le monde participe aux travaux. Or, nous sommes 60, ça complique... On aurait pu mettre en place une commission Affaires sociales ou Intérieur mais la N-VA n'a pas voulu. » Même refus d'« une commission Affaires étrangères, ajoute François Desquesnes, chef de groupe CDH. La N-VA s'est battue pour réduire cela au minimum. »

Biffer un comité

Le comité d'égalité hommes-femmes a été supprimé, alors qu'il était prévu dans le règlement. Et ce à la demande de la N-VA « qui a été suivie par la majorité fédérale », explique Olga Zrihen, et il a fallu intégrer ses compétences à la commission pour les matières communautaires. » Le comité d'avis sur les affaires européennes a, lui, été maintenu.

Réduire la voilure

En matière d'encadrement du personnel ou de fréquence des réunions aussi, la N-VA freine.

« Chaque fois qu'on programme une réunion, la N-VA soulève un problème car il y a une réunion à un autre endroit, explique Philippe Mahoux, chef de groupe PS, puisque 50 sénateurs sont élus dans une autre assemblée. Et quand on veut présenter un texte (résolution ou proposition de rapport), la N-VA demande si le Sénat est compétent. C'est une vision très minimaliste. » Olga Zrihen appuie : « La N-VA freine, modifie le règlement d'ordre intérieur, et semble bien vouloir atteindre son objectif à la fin : faire disparaître cette institution qui représentait et symbolisait bien la Belgique ».

François Desquesnes embraille : « Dès que la N-VA le peut, elle appuie sur le frein, pinaille, retarde les travaux. Elle refuse par exemple les invitations à partici-

per aux débats d'organisations internationales comme le parlement européen ou le Conseil de l'Europe. Le Sénat peut élaborer des rapports d'information sur différents sujets, mais là aussi, la N-VA met la pression pour qu'on n'en fasse pas trop. La semaine dernière, une seule proposition a été retenue : un rapport d'évaluation sur l'égalité hommes-femmes après la conférence de Pékin. »

« La majorité suit »

Les sénateurs de l'opposition regrettent que les partenaires de la N-VA la suivent. « Les réunions préparatoires à nos travaux, au sein du bureau, ont montré qu'un seul parti dit non, la N-VA, et que MR, CDE&V et VLD suivent, pour remettre sur le métier les accords auxquels ils ont souscrit sous la législature précédente », déplore Olga Zrihen.

« J'espère que les autres partis de la majorité auront le courage de dire "ça suffit", ajoute François Desquesnes. Si on met systématiquement des bâtons dans les roues, on peut s'interroger sur la loyauté de la N-VA de jouer le jeu du Sénat, qui est un lieu de dialogue. Et l'opposition a de gros doutes sur la capacité de la majorité à ne pas être otage de sa vision minimaliste. » Car « la N-VA ne se cache pas pour dire qu'elle ne veut pas du Sénat », ajoute Philippe Mahoux. Ce qui est logique puisqu'il est un lieu de contact entre entités. »

Bert Anciaux (SPA) pointe aussi l'« obstruction » N-VA : « Lors des travaux préparatoires, on avait l'impression que, pour elle, le Sénat devait devenir une sorte de fossile, appelé à disparaître ». Mais il espère que, « la majorité étant désormais assurée, elle retrouvera la raison ».

Présidente de l'assemblée, Christine Defraigne (MR) avertit qu'« il ne faut pas compter sur elle pour débrancher la prise. On sait que la N-VA aurait voulu supprimer le Sénat si elle avait été à la manœuvre de la réforme de l'Etat. Mais le Sénat est là et bien là. La N-VA a une vision confédéraliste,

pas moi ; on connaît son programme pour la Belgique. Je suis la gardienne de l'institution et le Sénat va bosser ! Et la N-VA doit s'inscrire dans un accord global de gouvernement. »

Defraigne balaie l'idée d'une majorité otage de la N-VA : « Elle a une vision plus restrictive que les autres partis de la majorité, qui veulent faire fonctionner ce Sénat. Passés les moments de ré-

glage, le Sénat trouvera ses marques. Je ne doute pas qu'on aille vers un assouplissement, la N-VA va faire son chemin. Et dans cinq ans, le Sénat sera toujours là, car il n'y aura pas de réforme de l'Etat sous cette législature. »

La N-VA se défend des attaques : « Il faut s'en tenir à la 6^e réforme de l'Etat. Il ne faut pas la détricoter, ni ajouter quoi que ce

soit comme le voudraient visiblement des partis qui avaient pourtant signé l'accord institutionnel. La N-VA est légaliste. »

En coulisses, la N-VA se targue tout de même d'être celle grâce à qui les traitements des président et vice-présidents du Sénat ont été réduits d'un quart. ■

DAVID COPPI

MARTINE DUBUISSON

@mad_soir

REFORME DE L'ETAT

Le Sénat nouvelle mouture

En vertu de la sixième réforme de l'Etat, le Sénat se définit comme une « chambre des entités fédérées », représentant Communautés et Régions. Il n'y a plus d'élus directs, mais des cooptés par les partis (10), et 50 parlementaires émanant des assemblées communautaires et régionales.

Total : 60 sénateurs.

Le « nouveau » Sénat exerce trois types de compétences, ayant trait - on résume - à d'éventuelles modifications de la Constitution ; à la nomination de hauts magistrats (Cour constitutionnelle, Conseil d'Etat...), au règlement des conflits d'intérêts entre entités fédérées ; enfin, à l'organisation de débats autour de thématiques (sociétales, sociales...) transversales (qui concernent les Régions et Communautés) donnant lieu à ce que l'on appelle des « rapports d'information », qui n'ont pas de valeur contraignante.

Le Sénat se réunit en plénière une fois par mois, et les trois commissions qui le composent (Constitution, matières transversales propres aux Communautés, matières transversales propres aux Régions) opèrent une semaine sur deux.

D.CI